



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **ANNULATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE D'ARBUS**

Par arrêté préfectoral du 15 juin 2022 il a été décidé d'annuler l'enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance électrique nominale totale de 3466 Mwh/an sur le territoire de la commune d'ARBUS.

Cette enquête publique, initialement prévue du mercredi 22 juin 2022 au vendredi 22 juillet 2022 est annulée et reportée à une date ultérieure.

Un avis au public annonçant l'annulation de l'enquête sera publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé :

\* à la mairie d'ARBUS et dans tous les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée. L'accomplissement de cette formalité sera certifié par le maire d'ARBUS .

\* sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques : [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr-page](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr-page) d'accueil-enquêtes publiques.